



Fiche technique Pour diffusion immédiate

Évaluation des apprentissages **Sondage Léger – FAE : faits saillants**

Montréal, le 25 mai 2017 – En février 2017, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a mené une consultation auprès des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire ayant administré, en juin 2016, des épreuves ministérielles. Au terme de cette première opération, **20 % des enseignantes et enseignants consultés ont affirmé qu'on leur avait déjà demandé de modifier les résultats obtenus par leurs élèves.**

Alors que la consultation menée en février dernier concernait de manière spécifique les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire, la FAE a souhaité **élargir la réflexion au processus d'évaluation des apprentissages dans son ensemble.** En ce sens, dans le cadre de cette deuxième opération, la FAE s'est adressée à l'ensemble des enseignantes et enseignants des secteurs du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

Un mandat a donc été confié à la firme Léger afin qu'elle consulte les membres des syndicats affiliés à la FAE. Le sondage par téléphone a rejoint 502 enseignantes et enseignants entre les 11 et 14 mai 2017. La marge d'erreur maximale pour un échantillon de 502 personnes répondantes est de $\pm 4,3$ %, et ce, 19 fois sur 20. À l'aide des données fournies par la FAE, les résultats ont été pondérés selon le sexe, le niveau d'enseignement et le syndicat des personnes répondantes, afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude.

Les résultats confirment l'existence d'un profond malaise en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages au Québec. Ce document présente les faits saillants de cette consultation.

1. REMISE EN QUESTION DU JUGEMENT OU DEMANDE DE MODIFIER UN RÉSULTAT

37 % des enseignantes et enseignants affirment que **leur jugement a déjà été remis en question, qu'on leur a déjà demandé de modifier le résultat obtenu par un ou plusieurs de leurs élèves** ou **qu'un résultat a déjà été modifié sans leur accord** que ce soit pour des travaux scolaires, des épreuves de commission scolaire ou du ministère de l'Éducation ou lors de l'inscription de notes au bulletin. De ce nombre :

- **49 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **pour ne pas faire vivre d'échec à l'élève.**
- **45 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **pour permettre à l'élève d'atteindre les cibles de réussite.**
- **29 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **pour arrondir les résultats.**

- **27 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **parce que les critères d'évaluation ont été jugés « trop sévères »**.
- **10 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **pour préserver la réputation de l'établissement**.

À noter que le résultat pour cette question est significativement **supérieur chez les enseignantes et enseignants au secondaire (55 %)**.

2. QUI A REMIS EN QUESTION LE JUGEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS?

80 % des enseignantes et enseignants mentionnant qu'on a déjà remis en question leur jugement professionnel affirment que c'est **la direction ou la direction adjointe de l'établissement** qui a remis en question leur jugement. La proportion est significativement supérieure chez les enseignantes et enseignants au secondaire (91 %).

28 % des enseignantes et enseignants mentionnant qu'on a déjà remis en question leur jugement professionnel affirment que c'est **le ou les parents** qui ont remis en question leur jugement. Le résultat est significativement supérieur chez les enseignantes et enseignants au primaire (40 %).

3. QUI A DEMANDÉ AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE MODIFIER LE RÉSULTAT OBTENU PAR LES ÉLÈVES?

84 % des enseignantes et enseignants mentionnant qu'on leur a déjà demandé de modifier un résultat affirment que c'est **la direction ou la direction adjointe de l'établissement** qui a demandé à l'enseignante ou l'enseignant de modifier le résultat obtenu par un ou plusieurs de ses élèves, que ce soit pour des travaux scolaires, des épreuves de commission scolaire ou du ministère de l'Éducation ou lors de l'inscription de notes au bulletin. Le résultat est significativement supérieur chez les enseignantes et enseignants au secondaire (95 %).

19 % des enseignantes et enseignants mentionnant qu'on leur a déjà demandé de modifier un résultat affirment que c'est **le ou les parents** qui ont demandé à l'enseignante ou l'enseignant de modifier le résultat obtenu par un ou plusieurs de leurs élèves, que ce soit pour des travaux scolaires, des épreuves de commission scolaire ou du ministère de l'Éducation ou lors de l'inscription de notes au bulletin. La proportion est significativement supérieure chez les enseignantes et enseignants au primaire (33 %).

4. EXISTENCE D'UNE NOTE MINIMALE OU D'UNE NOTE PLANCHER

54 % des enseignantes et enseignants affirment qu'il existe **une note minimale ou une note plancher fixée par l'établissement ou la commission scolaire**, c'est-à-dire une note minimale ou une note plancher **générée automatiquement par le système de gestion pédagogique intégré (GPI)**. La proportion est supérieure chez les enseignantes et enseignants du primaire (63 %). De ce nombre :

- **32 %** des enseignantes et enseignants affirment **que la note minimale ou la note plancher fixée par l'établissement ou la commission scolaire se situe à 40 % et plus**.

5. ABOLITION DE LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR)

69 % des enseignantes et enseignants affirment que le ministre de l'Éducation devrait **abolir la gestion axée sur les résultats**, c'est-à-dire les conventions de gestion et de réussite éducative (CGRÉ) dans le réseau de l'éducation.

6. MODIFICATION À LA BAISSÉ DES EXIGENCES DU PROGRAMME

40 % des enseignantes et enseignants affirment qu'on leur a déjà demandé de **modifier à la baisse les exigences du programme**, c'est-à-dire de faire une ou des évaluations ou un ou des bulletins modifiés, **pour un ou des élèves en grande difficulté intégrés en classe ordinaire**. La proportion est supérieure chez les enseignantes et enseignants au primaire (45 %).

7. BUT VISÉ PAR LE BULLETIN MODIFIÉ

73 % des enseignantes et enseignants affirment que **le bulletin modifié donne l'impression que l'élève intégré en classe ordinaire réussit malgré ses échecs**.

8. CONVOCATION D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

74 % des enseignantes et enseignants veulent que **le ministre de l'Éducation convoque une commission parlementaire sur la question de l'évaluation des apprentissages**.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les 900 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Léger et Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère en communication, au 514 603-2290